

Dossier de demande de création Diplôme d'Université

D.U. POSSEM
Politiques publiques Sanitaires, Sociales,
Médico-sociales et de l'Emploi

Circuit de validation :

1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

13/03/2025

2/ Date de passage au Conseil Académique :

29/04/2025

3/ Date de passage au Conseil de la Formation :

12/05/2025

4/ Date de validation au Conseil d'Administration :

16/05/2025

Rappel réglementation

I Selon l'article L 712-6-1 du Code de l'éducation

Le Conseil Académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 et sur le contrat d'établissement.

Le Conseil académique délibère sur l'opportunité de l'ouverture d'un DU au regard des orientations de l'établissement en matière de politique de formation.

A ce titre, il examine et se prononce sur les rubriques de ce dossier qui doivent lui être explicitées en séance :

- Description générale du projet ;
- Objectifs de la formation et compétences développées ;
- Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université et lien avec la stratégie de l'établissement ;
- Public visé ;
- Niveau de la formation ;
- Débouchés ;
- Partenariats envisagés.

Les décisions du conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à approbation du conseil d'administration.

II Selon l'article L 712-6-1 du Code de l'Education

La Commission Formation et Vie Universitaire est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle délibère uniquement sur les rubriques du dossier qui doivent être présentées avec soin aux membres de la commission soit :

- Equipe de formation ;
- Organisation générale de la formation ;
- Liste des enseignements proposés ;
- Modalités de contrôle des connaissances et de compétences ;
- Evaluation des enseignements.

III Selon l'article L712-3 du Code de l'Education

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L. 712-6-1 ;

Le Conseil d'Administration tout en examinant l'ensemble du dossier porte une attention particulière aux incidences financières des décisions prises et s'assure donc que la création d'un diplôme soit compatible avec la soutenabilité de l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement.

A ce titre, il porte une attention particulière à la détermination du coût de la formation et du tarif applicable qui doit lui être particulièrement bien explicitée, en précisant et expliquant les hypothèses retenues sur les modalités d'auto-financement.

I - Fiche récapitulative

Date d'ouverture prévisionnelle :

01/09/2025

Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

UFR DEG

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

CHEKKAR Rahma

Qualité, statut, section CNU :

MCF HDR Section 06

Directrice du campus de Bourges de l'UFR DEG

Téléphone :

06 10 61 87 69

E-mail :

rahma.cheKKar@univ-orleans.fr

Composante de rattachement :

IUT de Bourges

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, saisie des heures de service) :

UFR DEG

Composante assurant la responsabilité administrative pour les conventions et/ou contrats de formation) :

UFR DEG

II - Description générale du projet

II – 1 Objectifs de la formation – compétences développées

Savoirs transmis : La formation permet d'acquérir des connaissances solides sur les politiques publiques, leur cadre juridique, économique et managérial, ainsi que sur les systèmes sanitaires, sociaux et de l'emploi. Elle apporte également une maîtrise des méthodologies essentielles aux épreuves des concours ciblés, en matière de rédaction, d'analyse et de structuration du discours.

Savoir-faire technique : Les participants développent des compétences en rédaction de notes de synthèse, en prise de parole et en structuration d'argumentaire. L'immersion en milieu professionnel permet d'appliquer ces savoir-faire à des situations concrètes.

Savoir-faire méthodologiques : La formation vise à transmettre des méthodes rigoureuses d'analyse et de résolution de problèmes appliquées aux politiques publiques. Elle prépare efficacement aux épreuves écrites et orales des concours, en travaillant la clarté du raisonnement, l'organisation des idées et l'adaptabilité en contexte professionnel.

II – 2 Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université ; positionnement par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

Comment cette formation s'intègre dans le projet d'établissement ?

Le DU POSSEM et la Prépa Talents associé s'inscrivent pleinement dans la mission de l'Université d'Orléans de contribuer au développement des politiques publiques notamment en santé. En renforçant la formation des futurs cadres et experts de l'action publique, cette initiative complète les engagements de l'Université en matière de formation et de recherche appliquée sur ces thématiques. Elle participe aussi à la valorisation des carrières publiques auprès des étudiants, en cohérence avec les enjeux de service public auxquels l'Université est attachée.

Comment cette formation se positionne-t-elle au niveau de l'offre de l'université ? S'intègre-t-elle dans une logique de filière ? Est-elle complémentaire à une formation existante ? Si oui, laquelle ?

Cette formation vient compléter l'offre existante de l'Université d'Orléans en matière de politiques publiques, en s'insérant dans une logique de filière préparant aux métiers du secteur sanitaire, social et de l'emploi. Elle est complémentaire des masters en droit public, droit social, économie et gestion, ainsi que des formations professionnalisantes telles que la Licence professionnelle Gestion de la protection sociale et le BUT Carrières Sociales. La Prépa Talents POSSEM constitue ainsi une passerelle vers les concours de la fonction publique, en offrant un approfondissement méthodologique et une préparation intensive aux épreuves spécifiques.

Comment cette formation s'inscrit dans le contrat interne d'objectifs et de moyens de la composante organisatrice ?

La formation s'aligne sur les axes stratégiques de la composante organisatrice, en l'occurrence l'UFR DEG, en renforçant l'accompagnement vers l'insertion professionnelle dans le secteur public et en développant des liens étroits avec les acteurs institutionnels (collectivités territoriales, hôpitaux, ARS, etc.). Elle contribue également à la structuration de l'offre universitaire en préparant efficacement les étudiants aux concours, tout en valorisant l'expertise académique et scientifique de l'université dans les domaines des politiques publiques.

A quel besoin répond-elle ? (Social, économique...) Quel est son positionnement : sur le territoire régional, national... ? Répond-elle à une demande de branche professionnelle ? Existe-t-il des formations équivalentes ?

La formation répond à un besoin social et économique fort, en formant des professionnels capables de relever les défis des politiques publiques dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, notamment face aux problématiques d'accès aux soins et d'inclusion sociale. Elle se positionne au niveau régional et national, en tenant compte des spécificités de la région Centre-Val de Loire, marquée par des tensions sur l'offre de soins et la nécessité de renforcer l'action publique locale.

L'UFR DEG de l'Université d'Orléans propose d'autres formations préparant aux concours de la fonction publique (Prépa Talents « Direction de l'action publique » à Orléans, Prépa Talents et DU « Collectivités territoriales » à Châteauroux) mais le DU POSSEM se distingue par son ancrage dans les politiques publiques sanitaires et sociales. Il n'existe pas de formation équivalente en région Centre-Val de Loire.

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter :
direction.deve@univ-orleans.fr

II – 3 Publics visés

- Pré-requis et niveau d'entrée requis :

Le DU POSSEM est accessible aux étudiants ayant un niveau **Bac +3 minimum**, idéalement titulaires d'une licence en droit, sciences économiques, gestion, sciences politiques, administration publique, sciences sociales ou santé. Les candidats doivent démontrer une motivation forte pour intégrer la fonction publique et les métiers de l'action publique dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de l'emploi. Une bonne maîtrise des fondamentaux en droit public, politiques publiques ou économie sociale est un atout. La sélection repose sur l'examen du dossier académique, une lettre de motivation détaillant le projet professionnel et, le cas échéant, un entretien permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à réussir les concours visés.

- Type de public :

<input checked="" type="checkbox"/> Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue <input type="checkbox"/> Formation à distance	<u>Autres publics (précisez) :</u>
---	------------------------------------

- Effectifs attendus en formation continue :

Année n + 1	Année n + 2	Année n + 3	Année n + 4	Année n +5
2 à 5	2 à 5	2 à 5	2 à 5	2 à 5

II – 4 Niveau de la formation

BAC+4

- Niveau III (bac+2)
 Niveau II (bac+3/bac+4)
 Niveau I (bac+5)

II – 5 Débouchés (métier ou formation)

Le DU POSSEM offre une préparation aux concours dédiés à trois types de métiers :

- **Les métiers d'attaché** (cadre) qui peuvent être exercés au sein des structures hospitalières, sanitaires ou sociales, telles que les hôpitaux, les ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux), les ministères, les collectivités territoriales ou encore les ARS (Agences Régionales de Santé) ;
- **Les métiers d'inspection** qui peuvent être exercés au sein des ARS, des ministères, des organismes de protection sociales ou les DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ;
- **Les métiers de direction** qui peuvent être exercés au sein des hôpitaux, ESMS, ou encore des organismes de protection sociale.

Métiers visés	Code ROME
Attaché d'administration hospitalière (AAH) Formation à l'EHESP après réussite au concours	K1404
Attaché territorial spécialité gestion du secteur sanitaire et social	K1404
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS) Formation à l'EHESP après réussite au concours	K1502
Inspecteur du travail Formation à l'INTEFP après réussite au concours	K1502
Directeur d'établissement sanitaire, social, médico-social (D3S) Formation à l'EHESP après réussite au concours	M1301 K1403
Directeur d'hôpital (DH) Formation à l'EHESP après réussite au concours	M1301 K1403
Poursuite d'études éventuelle	
Master si non réussite aux concours ciblés	

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet (code ROME, poursuite d'études), vous pouvez contacter : doip-@univ-orleans.fr

II – 6 Partenariats envisagés :

- ➔ Quels partenariats internes (laboratoires...) et externes sont envisagés ?
- ➔ Quel est leur degré de finalisation ?

Des partenariats internes peuvent être envisagés avec les laboratoires de recherche de l'Université d'Orléans (CRJ Pothier, VALLOREM, CEDETE...). En termes de partenariats externes, l'Université d'Orléans entretient des relations régulières avec des collectivités territoriales, des hôpitaux, des agences régionales de santé (ARS) et d'autres acteurs locaux et institutions publiques pour : ① proposer des stages aux étudiants ; ② contribuer à la formation continue des professionnels en poste ; ③ impliquer les acteurs dans des recherches appliquées sur les politiques publiques. Une convention lie l'Université d'Orléans et l'Agglomération Bourges Plus s'agissant entre autres du campus de Bourges de l'UFR Droit Economie Gestion. Les deux parties disposent chacune d'un large réseau de partenaires qu'elles mobiliseront en concertation. Il s'agit notamment des organisations dans lesquels exercent les enseignants vacataires intervenant dans les formations dispensées sur le campus de Bourges de l'UFR DEG et à l'IUT de Bourges mais également des acteurs de l'emploi (France Travail), des acteurs de l'accompagnement et de l'insertion (APEC, Mission locale, Cap emploi...), des acteurs de la formation et de l'orientation (CIO, OPCA, AGEFIPH...) ou encore des acteurs de la création d'activités (BGE, ...).

Joindre dossiers et lettres d'intention

II – 7 Equipe prévisionnelle de formation :

Titulaires

NOM, Prénom	Statut	Section CNU	Service prévisionnel DU en HeqTD	Service réalisé N-1*
ARIOLI Ségolène	MCF	01	1 séance > 4,375 HETD	
BARNIER Frédérique	MCF	19	A définir (si besoin)	
CHEKKAR Rahma	MCF HDR	06	6 séances > 26,25 HETD	
MONTALIEU Thierry	MCF	05	3 séances > 13,125 HETD	
COMPAIN Emilie	CDI	24	2 séances > 8,75 HETD	
...			52,5 HETD (19,35%)	

*Rubrique complétée par le Service de Pilotage et d'Accompagnement des Formations (SPAF)

Contractuels

Le recrutement de contractuel n'est pas envisagé à ce jour.

Vacataires

NOM, Prénom	Fonctionnaire	Non Fonctionnaire	Service prévisionnel DU en HeqTD	Mentorat bénévole
ABDALLAH Gwenaelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5 séances > 21,875 HETD	<input type="checkbox"/>
AUBINEAU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A définir	<input type="checkbox"/>
AULIBERT Audrey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 séances > 43,75 HETD	<input type="checkbox"/>
BENSRHAYAR Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	<input checked="" type="checkbox"/>
CARDOUAT Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 séance > 4,375 HETD	<input type="checkbox"/>
CHOCHOY Alexandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 séances > 26,25 HETD	<input checked="" type="checkbox"/>
COUF Pierre-Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A définir	<input type="checkbox"/>
De GERMAY Aymar	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 séance > 4,375 HETD	<input type="checkbox"/>
GERARD Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 séance > 4,375 HETD	<input type="checkbox"/>
LE HEIGET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 séances > 26,25 HETD	<input type="checkbox"/>
MALLOT Jean	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 séances > 17,5 HETD	<input checked="" type="checkbox"/>
MASSE Robin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	<input checked="" type="checkbox"/>
MOUSSA Nayla	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 séances > 26,25 HETD	<input type="checkbox"/>
RIVIERE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A définir	<input type="checkbox"/>
ROCHARD Jean-Charles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A définir	<input type="checkbox"/>
SPETER-LEJEUNE Ludwig	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	10 séances > 43,75 HETD	<input type="checkbox"/>
			218,75 HETD (80,65%)	

Implication à définir ou en attente de réponse :

BAROUKZAI Yasamine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BUCHOU Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAYTE Benjamin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GOUNAUD Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VEDEUX Dylan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : Environ **20 %**

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : Environ **80 %**

III – Organisation de la formation

III – 1 Liste des unités d'enseignements proposées

Indiquez la liste des Unités d'Enseignements proposées : **REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS A PRECISER**

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE A définir	Nombre d'heures		
			CTD	TP	HETD
UE1	Fondements de l'action et des politiques publiques				
UE1.1	Politiques publiques et domaines d'intervention publique (6 séances)	Chochoy, Compain, Mallot, Moussa, Spéter-Lejeune	21		26,25
UE1.2	Fondamentaux du droit public (6 séances)	Chochoy, Le Heaget, Mallot, Moussa, Spéter-Lejeune	21		26,25
UE1.3	Gestion et management public (6 séances)	Chekkar	21		26,25
UE1.4	Economie (6 séances)	Montalieu, Spéter-Lejeune	21		26,25
UE2	Cadres et défis des systèmes sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de l'emploi				
UE2.1	Santé publique et système sanitaire et médico-social (9 séances)	Arioli, Aulibert, Cardouat	31,5		39,375
UE2.2	Sécurité sociale et politiques sociales (9 séances)	Abdallah, Mallot, Spéter-Lejeune	31,5		39,375
UE2.3	Travail, emploi et formation professionnelle (9 séances)	Spéter-Lejeune	31,5		39,375
UE3	Communication et immersion en contexte professionnel				
UE3.1	Rédaction, analyse critique, résolution de problèmes et expérimentation des outils d'intelligence artificielle générative (5 séances)	Abdallah, Chochoy, Gérard (IA)	17,5		21,875
UE3.2	Structuration du discours et prise de parole en contexte professionnel (4 séances)	Chochoy, de Germay, Mallot	14		17,5
UE3.3	Coaching (1 séance) et accompagnement personnalisé	Aulibert, Le Heaget Mentors	3,5 0		4,375 0
UE3.4	Immersion professionnelle (Stage de 4 semaines)*	Aulibert, Chekkar, Compain Spéter-Lejeune	3,5		4,375
UE3.5	Langue anglaise (1 séance)**	Moussa	17,5		21,875
		Total	217	-	271,25

*Suivi de stage par un tuteur universitaire : suivi valorisé à hauteur de **1 HETD** par stagiaire suivi.

**uniquement en cas d'admissibilité dans un des concours ciblés prévoyant une épreuve orale en langue anglaise.

IV - Evaluation

IV – 1 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Les examens se déroulent-ils en session unique ? Oui Non
- La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ? Oui Non
- Des conditions d'assiduité s'appliquent elles ? Oui Non

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

Compensation à la fois entre les UE et entre les enseignements qui les composent.
La délivrance du DU est conditionnée par l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, en appliquant les règles de compensation précisées ci-avant.

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N°UE	Intitulé de l'enseignement	COEFF	Session 1				Session de rattrapage			
			RNE				RNE			
			quotité (en %)	modalité	nature	Durée	quotité (en %)	modalité	nature	durée
UE1	Fondements de l'action et des politiques publiques	4								
UE1.1	Politiques publiques et domaines d'intervention publique	1	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE1.2	Fondamentaux du droit public	1	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE1.3	Gestion et management public	1	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE1.4	Economie	1	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE2	Cadres et défis des systèmes sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de l'emploi	6								
UE2.1	Santé publique et système sanitaire et médico-social	2	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE2.2	Sécurité sociale et politiques sociales	2	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE2.3	Travail, emploi et formation professionnelle	2	100%	CC	Ecrit (DS+DNS)*	1h-1h30 (DS)	-	-	-	-
UE3	Communication et immersion en contexte professionnel	5								
UE3.1	Rédaction, analyse critique, résolution de problèmes et expérimentation des outils d'intelligence artificielle générative	2	100%	CC	Ecrit (Note de synthèse)**	4h00 DS	-	-	-	-
UE3.2	Structuration du discours et prise de parole en contexte professionnel	2	100%	CC	Oral**	00h30-00h40	-	-	-	-
UE3.3	Coaching et accompagnement personnalisé	0	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-	-	-
UE3.4	Immersion professionnelle (Stage de 4 semaines)	1	100%	CC	Rapport	N/A	-	-	-	-
UE3.5	Langue anglaise*	0	N/A	N/A	N/A	N/A	-	-	-	-

Modalité : CC (contrôle continu), CT (contrôle terminal)

Nature : écrit, oral, mémoire, rapport (si plusieurs modalités obligatoirement elles ne peuvent être à choix)

* DNS (Devoir non surveillé) = Un ou plusieurs travaux à rendre (Analyse de documents ou Composition écrite ou Note de réflexion)

+ DS (Devoir surveillé) = Epreuve écrite surveillée composée d'une série de questions à réponses courtes (1h30)

** Une note de synthèse à partir d'un dossier (4h00)

*** Un entretien individuel (15-20 minutes) : exposé de son parcours et questions de motivation + Un exposé à partir d'un sujet tiré au sort et/ou questions d'actualité dans le champ du ou des concours ciblés (15-20 minutes)

IV – 2 Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé qui devra être publié quinze jours avant le début des épreuves.

NOM – prénom	FONCTION ou QUALITE
CHEKKAR Rahma	MCF HDR – Présidente du jury
Tous les responsables d'UE	Titulaires et vacataires

IV – 3 Evaluation des enseignements :

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement

Le processus d'évaluation des enseignements du DU POSSEM reposera sur plusieurs dispositifs garantissant la qualité et la pertinence de la formation. À la fin de chaque module, un questionnaire recueillera les retours des participants sur le contenu, les méthodes pédagogiques et l'application des enseignements. Un suivi post-formation sera assuré, idéalement via des entretiens après les épreuves des concours, afin d'évaluer l'impact des acquis sur la réussite des candidats. Ces évaluations alimenteront un processus d'amélioration continue piloté par un groupe d'appui réunissant universitaires, hauts fonctionnaires et professionnels des politiques publiques sanitaires, sociales, médico-sociales et de l'emploi. Il s'agira d'ajuster les contenus, méthodes et modalités de suivi pour mieux accompagner les préparationnaires et répondre aux exigences des concours.

IV – 4 Organisation de la formation :

Précisez l'organisation calendaire : cours du soir, rythme, etc

1 journée de 7 heures (8h30-12h00 et 13h30-17h00) par semaine (hors période d'interruption de cours)
Majoritairement les vendredis, exceptionnellement les lundis (si jours fériés et pont en fin de semaine)

- Cours magistraux en présentiel
- Travail personnel en autonomie d'une séance à l'autre
 - Lecture à partir d'une bibliographie communiquée aux préparationnaires (Accès à ScholarVox)
 - Analyse de documents d'une séance à l'autre (Accès aux documents via CELENE)
- Devoirs surveillés en dehors des heures de cours (possiblement le jeudi après-midi)

Indiquez si l'étudiant pourra suivre la formation sous un format modulaire

Oui

Non

V – Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

Les frais de formation (ou tarif) du diplôme d'université sont unique, quel que soit le public visé. Des frais différents peuvent être envisagés si les prestations sont différentes selon les publics visés. Cette tarification particulière devra être justifiée.

Les droits de formation ou tarif s'entendent hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

- Exonération pour les boursiers
- Droits universitaires Niveau Master pour les étudiants en formation initiale
- Formation continue conventionnée financée par un organisme
= 3472€* + Droits universitaires
- Formation continue auto-financée
= 1000€ + Droits universitaires

Seuil d'ouverture proposé :

10 étudiants / stagiaires FC

*Tarif basé sur une valorisation à 16€ de l'heure de formation (vu avec le SEFCO)

Joindre l'annexe « coût » dûment complétée - Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dppa@univ-orleans.fr

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.

La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.